

6 Novembre 2011

**Diffusez
autour
de vous !**

CMH SNAM-HP

Décret CME : Un timide premier pas du ministre

Les renouvellements en cours des CME témoignent du désengagement des praticiens : Candidats peu nombreux et même parfois défaut de candidats pour la présidence. Rien d'étonnant puisque les CME, marginalisées par la loi HPST, sont désertées par les communautés médicales.

Cette situation est très grave. C'est pourquoi nous avons exigé depuis de nombreux mois la modification du décret qui régleme les CME. Notre objectif est clair : les CME doivent redevenir le lieu d'avis explicites notamment sur les décisions médico économiques et sur la politique médicale.

Suite à une action déterminée et unitaire, nous venons de recevoir une première proposition de modification du décret CME. Le texte rétablie la légitimité de la CME pour donner un avis sur

- Les orientations stratégiques financières pluriannuelles
- Le CPOM, le compte financier et l'affectation de résultats.
 - L'organisation interne de l'établissement.

Cette première avancée est insuffisante. Lors de la rencontre de concertation du 19 octobre avec Mme A Podeur, directrice de la DGOS, nous avons très fortement rappelé nos attentes. Nous demandons de façon très urgente que la CME redevienne le lieu d'avis explicites notamment sur les nominations individuelles des praticiens, la politique de recrutement médical et l'EPRD de l'établissement.

Un retour est attendu pour la mi-novembre. La défense des prérogatives de la CME constitue un objectif majeur.

Compte épargne temps : Le compte à rebours !

La négociation sur l'avenir du CET est essentielle. La première exigence est que la date butoir du 31 décembre 2011 pour l'utilisation des CET soit levée. Sur ce point le projet de décret modificatif semble répondre à cette attente. Mais il faut aller bien au-delà.

Nous demandons que les praticiens puissent disposer d'un droit d'option

volontaire sur l'utilisation de leur CET : L'utiliser sous forme de congés, bénéficier de sa monétisation comme nous l'avons obtenu en 2003 et 2009 ou enfin pouvoir transformer tout ou partie en points IRCANTEC. Les premières propositions sont encore incertaines. La négociation s'ouvre le 10 novembre. Nous vous tenons informés en direct.

Praticiens temps partiel et Praticiens attachés : Encore un effort !

La réunion de négociation annoncée a eu lieu à la DGOS le 2 novembre en présence de Mme E Noguera représentant le cabinet du ministre. Convergences Hôpital Public était représenté notamment par L'Union des Praticiens à temps partiel (UPTP) et le SYNPAH représentant les praticiens attachés.

Il s'agissait de négocier :

- L'extension de l'IESPE (Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif)
- L'élargissement de l'assiette IRCANTEC à l'ensemble des rémunérations.

Sur le sujet de l'IESPE des avancées non négligeables ont été obtenues. Cependant, nous avons fait part de nos insatisfactions notamment sur le calendrier de mise en place de l'IESPE, la prise en compte dans leur temps de travail pour les praticiens attachés de leurs différents lieux d'exercices éventuels. Enfin, une prime au prorata temporis pourrait être envisagée.

Sur le sujet de l'élargissement de l'assiette IRCANTEC

Sur ce point hautement important, nous allons vers une harmonisation concernant les modalités des cotisations retraites avec celle des PH temps plein. Là aussi, il faut poursuivre les négociations en particulier sur le calendrier de mise en place de la mesure. Nous devons aussi avoir confirmation que tous les PH temps partiel et tous les praticiens attachés en bénéficieront.

Sadek Beloucif - Président de CONVERGENCES-HP

François Aubart - Président de la CMH

Roland Rymer - Président du SNAM-HP

Mickaël Perez - Président de l'UPTP